

Les chantiers « nature et patrimoine »

Deux chantiers d'insertion

« Nature et Patrimoine » accueillent tout au long de l'année des personnes éloignées de l'emploi, avec pour objectif de les accompagner vers une reprise du travail et la réalisation de leur futur projet professionnel. Pour cela, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération propose des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) de six mois à raison de 26h/semaine, avec pour support de travail l'entretien des espaces verts .

Les chantiers « nature et patrimoine » s'organisent en deux axes complémentaires :

- Chacune encadrée par un responsable techniques, les équipes de salariés en transition professionnelle effectuent des travaux de débroussaillage et d'entretien de sentiers de randonnée, de plantation, de restauration du patrimoine ou encore des petits travaux de maçonnerie/menuiserie etc. Ces missions variées permettent un retour progressif vers le travail (horaires, consignes, travail en équipe...) et de gagner en estime de soi.
- Parallèlement, les équipes sont accompagnées par une conseillère en transition professionnelle, à raison d'une fois par semaine, afin de les soutenir dans la construction de leur futur projet professionnel. A ce titre, plusieurs supports sont mis à leur disposition tels que des stages en entreprise (période de mise en situation en milieu professionnel), des rencontres employeurs en entreprises ou lors de forum, des temps collectifs et/ou individuels... L'objectif étant de décrocher un emploi en intérim, un CDD/CDI ou encore une formation.

La finalité des chantiers « nature et patrimoine » est de permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir ou de remobiliser des compétences professionnelles, transposables sur tout autre support que celui des espaces naturels, afin de retrouver une stabilité en emploi tout en développant leur potentiel et en retrouvant confiance en eux.

Comment candidater ?

Rapprochez vous de votre conseiller France Travail ou de votre référent social qui pourra proposer votre candidature en ligne.

Où cela se situe-t-il ?

À Locmaria Grand-Champ pour les chantiers du Loch et à Sarzeau pour les chantiers de Rhuys.

Comment y aller ?

Des moyens de transports collectifs sont disponibles et permettent l'accès aux chantiers sans aucune difficultés.

Je suis une entreprise : pourquoi recruter un salarié de CDDI ?

- Parce que tout le monde est employable : les salariés en insertion ont aussi des compétences à

faire valoir ;

- Parce que les stages non rémunérés (PMSMP) permettent de tester ces compétences pendant une durée de une à trois semaines maximum ;
- Parce que l'encadrement des chantiers sécurise les embauches et assure un suivi dans l'emploi auprès des employeurs et des salariés.

Ce dispositif bénéficie d'un financement de l'agglomération, du département du Morbihan, de l'État et du Fonds Social Européen (FSE).



Cofinancé
par l'Union
européenne

Informations complémentaires

Lien utile

www.fse.gouv.fr (www.fse.gouv.fr)

Contact

[Service Solidarités et Économie sociale et solidaire](#)

- [02 90 79 50 07](tel:0290795007)
- [06 68 63 17 96](tel:0668631796)
- [Contacter](#)